

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et d'Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE  
Généralisme mouvement  
Fédération de la Dordogne  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement :** Périgueux  
**Canton :** Saint-Astier  
**Commune :** Saint-Astier  
**Lieu-dit :** rue Emile Zola  
**Édifice :** Fontaine  
**DOSSIER n°**

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Carte IGN : extraite de Géo Portail

Longitude (référée au méridien international) :

0,530248°

Latitude Nord :

45,146024°

Altitude :

73 m





## LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre extrait de [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), à jour en CDIF le 10/07/2015, sur le site le 21/07/2015

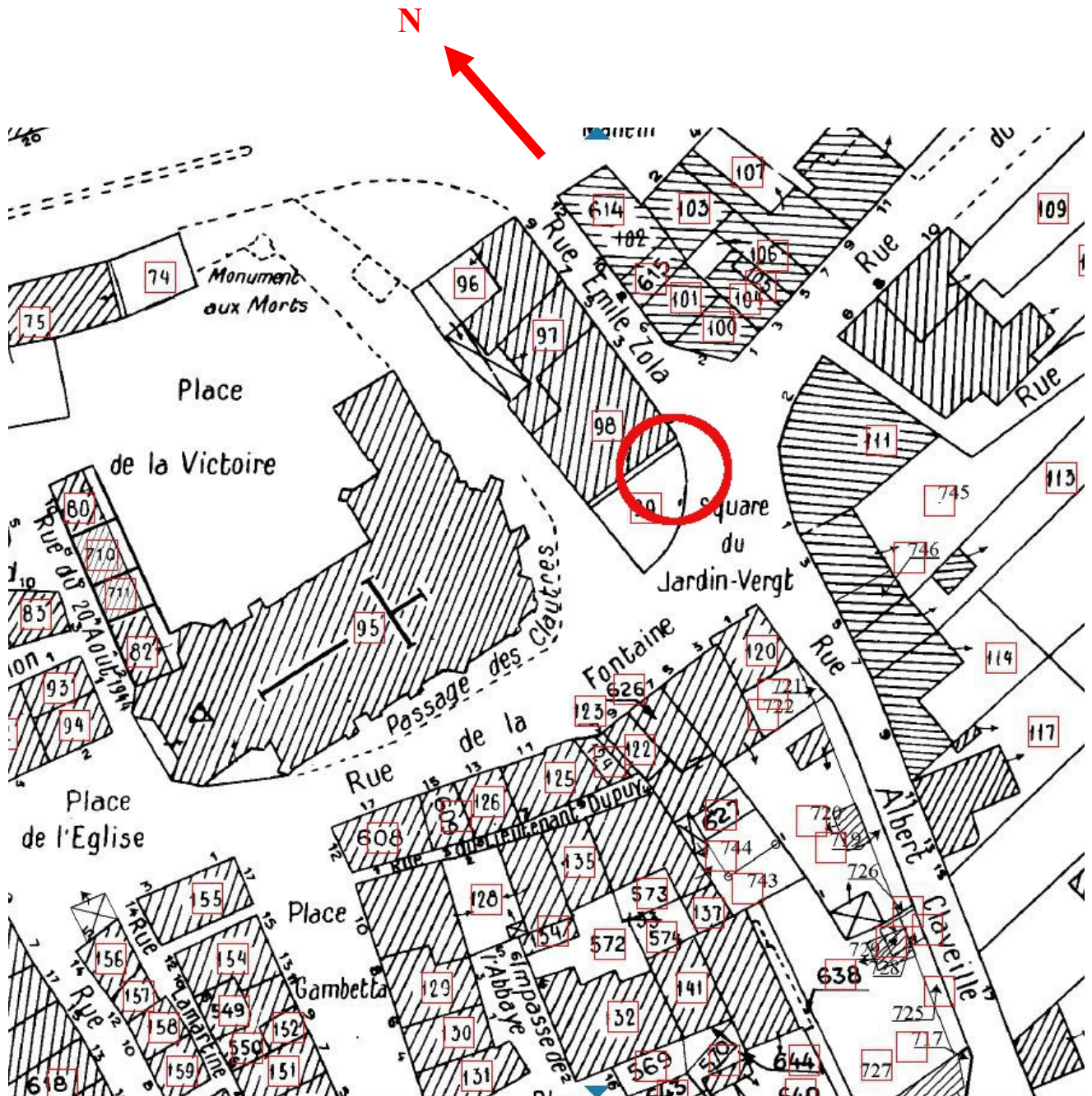
Échelle d'origine : 1/1000

Section : B

Feuille n° BP

Parcelle n° - 99 Superficie : 113 m<sup>2</sup> Nature : fontaine

Propriétaire : la commune



## LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 1808

Échelle d'origine : 1/2500

Section : J

Feuille n° unique

Parcelle n° non numérotée

Superficie :

Nature :

Propriétaire : la commune

Le cercle indique l'emplacement ancien de la fontaine et non l'emplacement actuel.

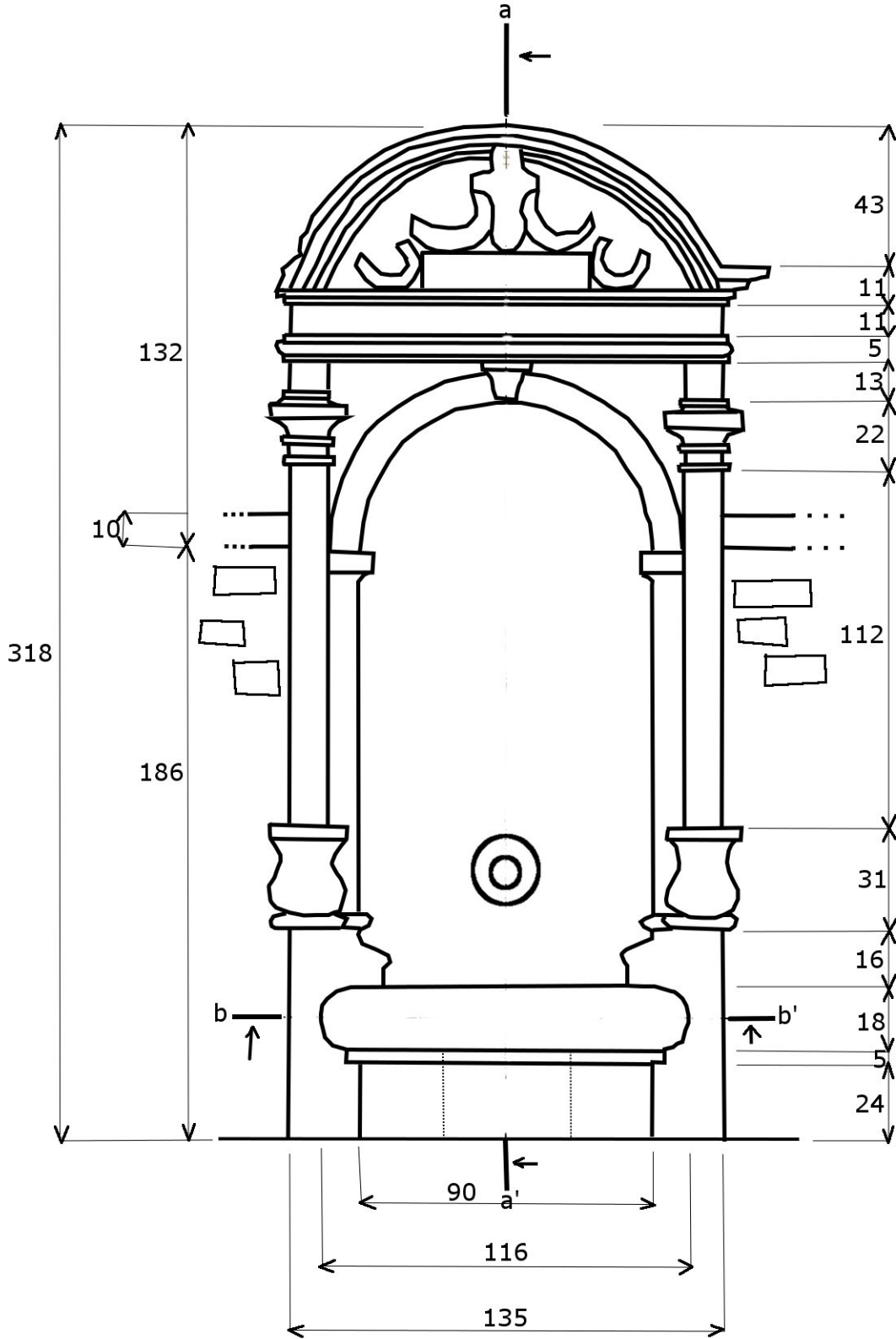




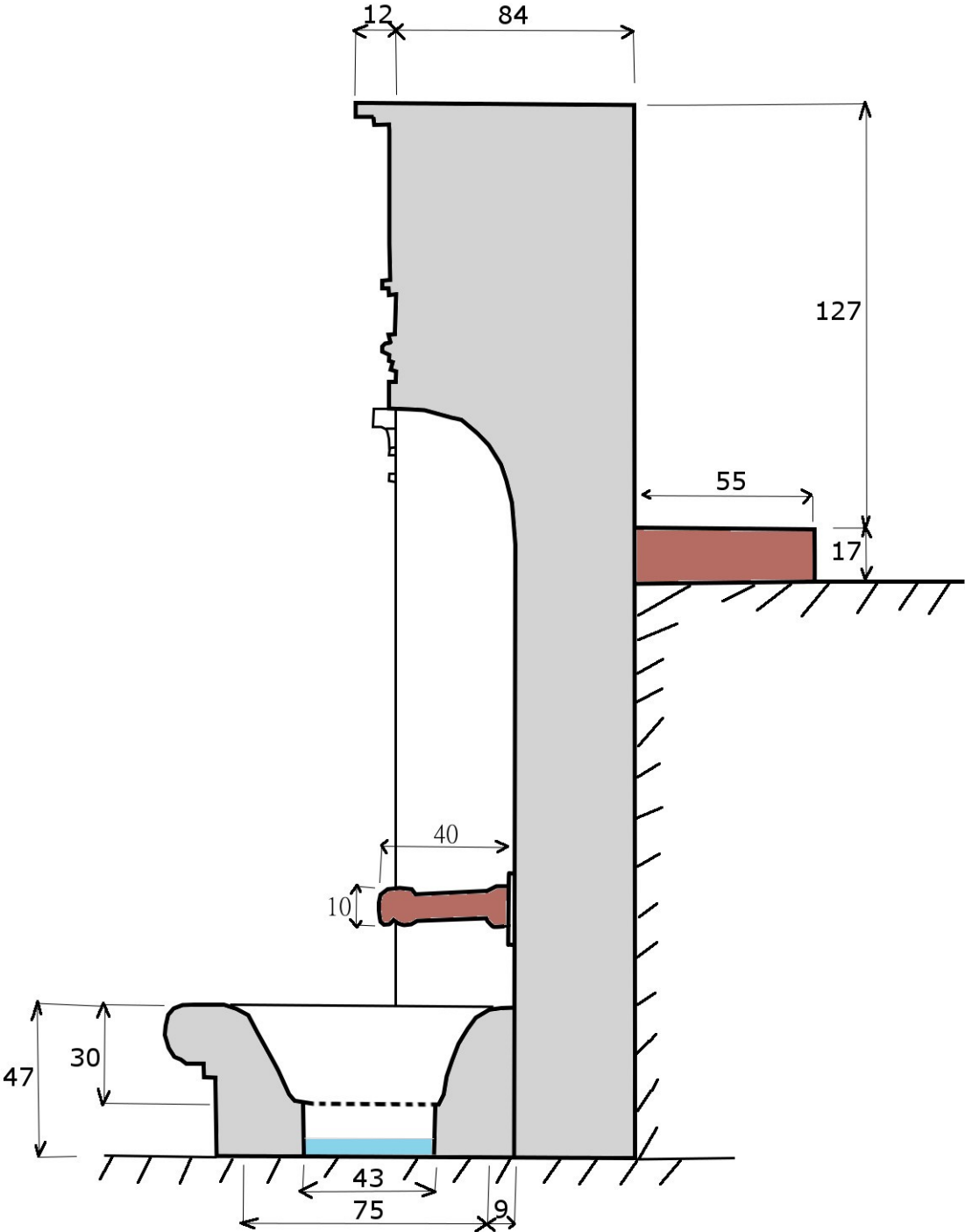
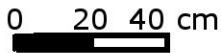
DESCRIPTIF GRAPHIQUE

0 20 40 cm

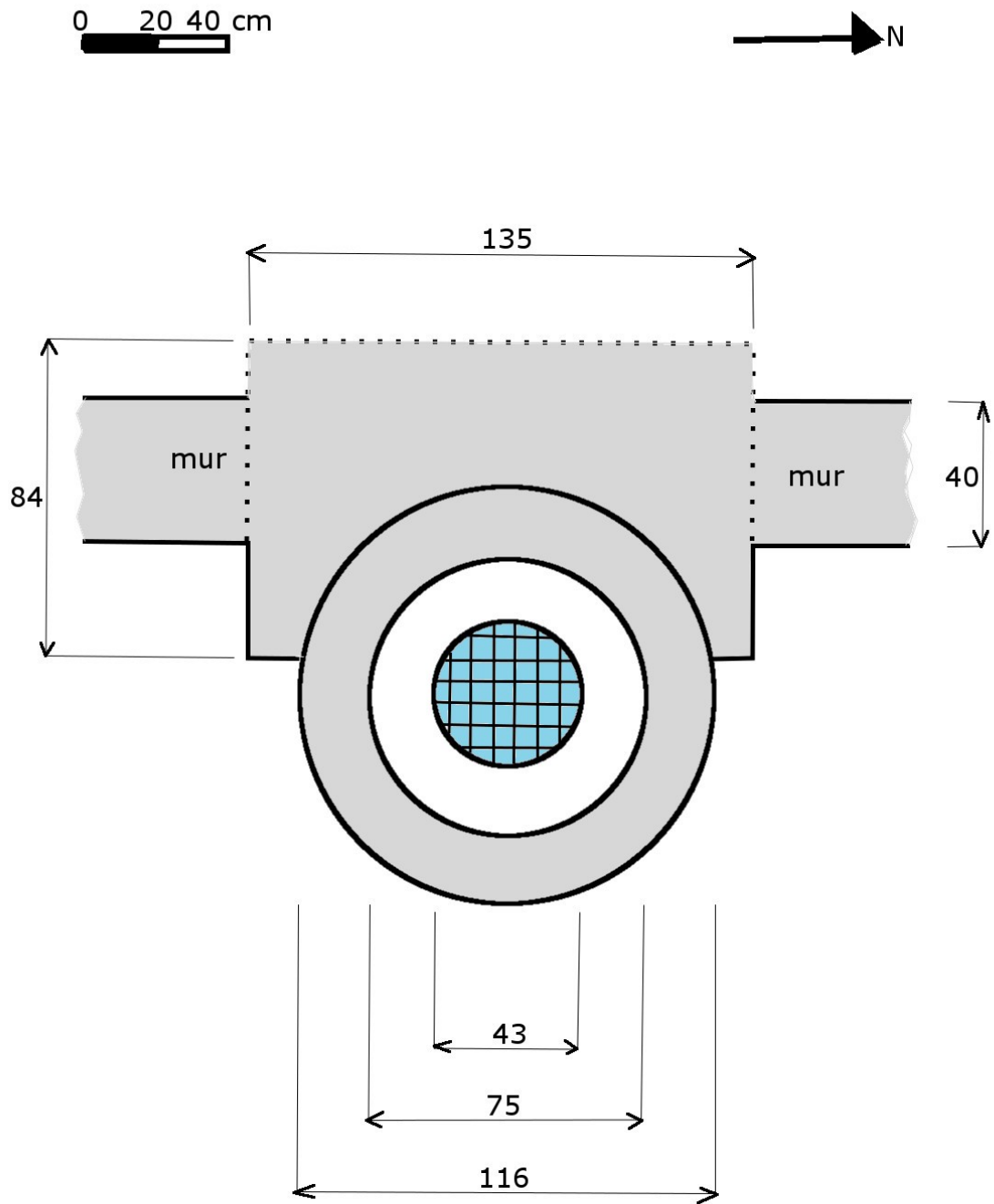
Elévation



Coupe aa'



Coupe bb'



## DESCRIPTIF ECRIT

Cette fontaine est située en contrebas de l'église de Saint-Astier, insérée dans une terrasse située à environ 2 m du bas de la fontaine. La fontaine elle-même mesure environ 3,20 m de haut sur 1,35 de large.

C'est un édifice bâti en calcaire dur de Beauzens : une vasque à base circulaire dont la margelle débordante est arrondie en tore est insérée dans un bâti semi-circulaire bordé de chaque côté par des colonnes droites ornées par endroits de moulures : le sommet du bâti est arrondi en cul-de-four. Le haut de la fontaine est constitué d'un fronton demi ovale orné de formes géométriques en relief à l'intérieur. Ses bords se terminent par un aplat de 12 cm de large. L'arrière de la fontaine, qui dépasse sur la terrasse supérieure, est plat.

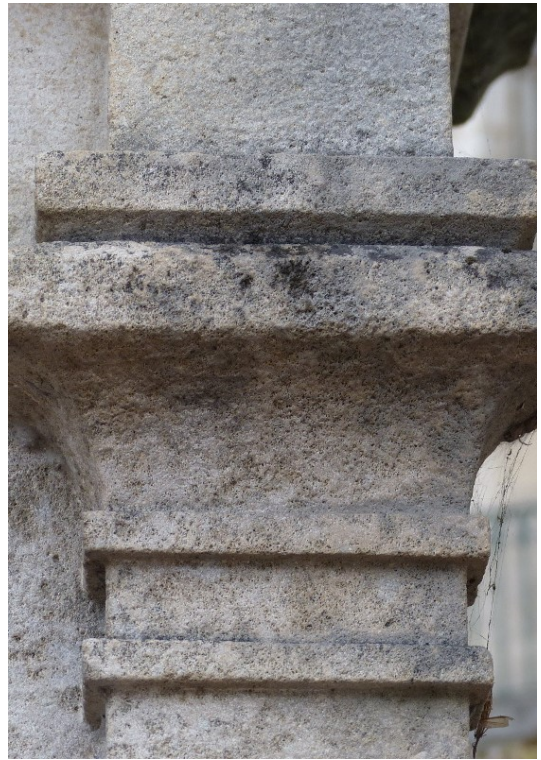
L'intérieur de la vasque s'évase du fond, fermé par une grille, vers le haut. L'eau sort d'une goulotte en bronze de 40 cm de long environ se terminant par une sorte de tête d'animal, sans doute un dauphin. L'eau coule abondamment.



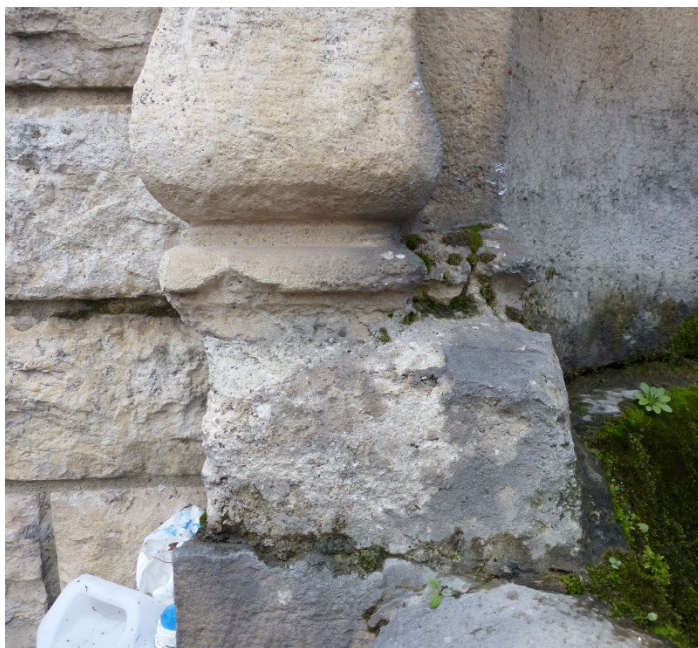
# DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE

















## HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Selon Serge Avrilleau, cette fontaine existe sans doute depuis les débuts de la constitution de la ville. Elle est citée dans un procès-verbal de 1652 récapitulant les dégâts causés par les soldats de la Fronde lors de la prise de la ville ; un extrait est cité par l'abbé Nogué dans son livre sur Saint-Astier : « *nous nous sommes rendus à la porte de lad. ville, vulgairement appelée porte de Lafont (fontaine actuelle) [...]* ». La mention « fontaine actuelle » a certainement été ajoutée par l'abbé Nogué.

Bizarrement, cette fontaine ne figure pas sur le cadastre napoléonien de 1808.

Les plus anciennes cartes postales (voir portefeuille documentaire) montrent cette fontaine devant une grange, un peu au-dessous de l'église. C'était un édifice assez simple, l'eau arrivait par deux goulottes et étaient recueillies dans un bassin carré ou rectangulaire et le surplus s'en allait rejoindre l'Isle un peu plus loin.

Mais la grange à laquelle elle était adossée servait de latrines et d'écurie, d'où de nombreux problèmes d'hygiène de l'eau. Pour y remédier, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la municipalité décida d'acheter la grange, de la démolir et de reconstruire une fontaine à l'abri des pollutions. Les choses prirent du temps : l'expropriation de la grange fut décidée le 10 mai 1907. Puis la municipalité se mit en quête de subsides pour effectuer les travaux et sollicita les fonds du Pari mutuel. A deux reprises, en juillet 1910 et en janvier 1912, la commission spéciale de répartition des fonds du Pari mutuel accorda une subvention de 30% de la dépense, soit au total 4320 F.

Le 6 août 1911, le Conseil municipal décida la démolition de la grange. Pour faciliter les choses, le vendeur accepta de céder tout de suite son bien et d'être payé plus tard, moyennant un intérêt de 4%.

Les travaux furent mis à l'adjudication le 28 avril 1912. Malheureusement l'entrepreneur attributaire de l'un des lots fit faillite ...

Finalement les travaux reprirent durant le 2<sup>e</sup> semestre 1913 avec l'entreprise Maze de Saint-Astier : la convention avec la mairie est du 16 juin 1913 et l'entrepreneur s'engageait à les réaliser "dans les 15 jours suivant la ratification de l'ordre de commencer."

En 2000, la municipalité entreprit la rénovation de la rue de la Fontaine : le trottoir fut élargi, la terrasse herbue surélevée et la fontaine fut déplacée à son endroit actuel. Ce travail fut réalisé par la société Espaces à Périgueux.

### Sources orales :

M. Desfarge, responsable des services techniques de la ville de Saint-Astier

M. François-Marie Challand, du cabinet Espaces à Périgueux

### Sources écrites :

- Anne-Josette et Serge Avrilleau, *Saint-Astier : mille ans d'histoire*, éd. Les livres de l'îlot, 2014

- Edouard Nogué, *Saint-Astier, Pito Vilo, Grand Cluchié*, impr. Paul Nogué, Bergerac, 1933, aux Archives diocésaines (BI 1041)

- AD24, 12 O 450

## **DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

Le site est globalement en bon état mais plusieurs pierres s'effritent

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

### **Noms et prénoms des rédacteurs**

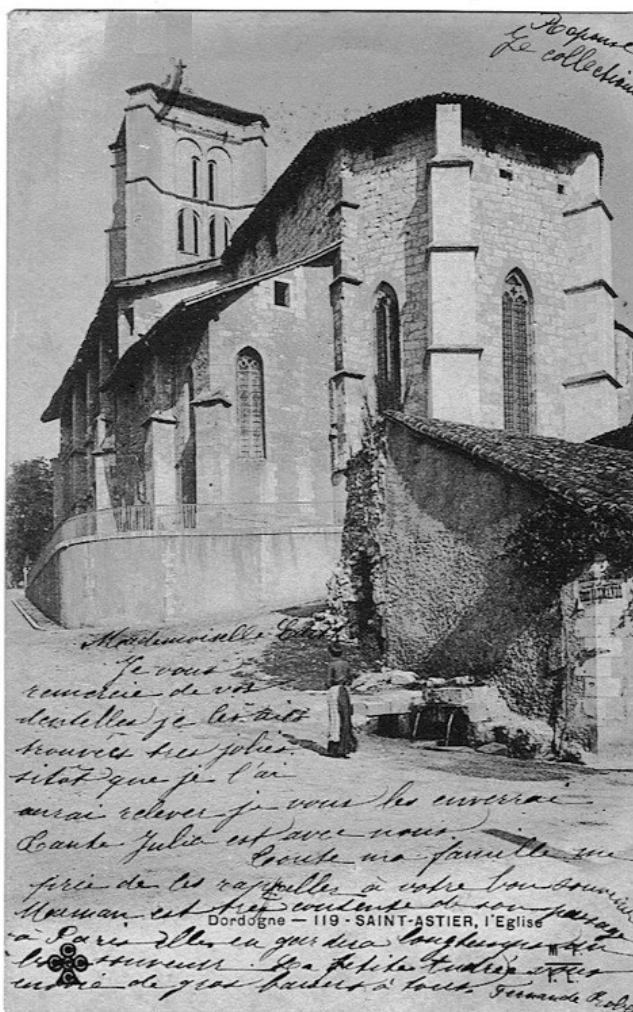
Catherine Schunck (antenne de Périgueux), avec l'aide de François pour les mesures  
Cartes postales anciennes collection Serge Avrilleau  
Photos 2000 société Espaces

**Dossier achevé le : 4 décembre 2015**

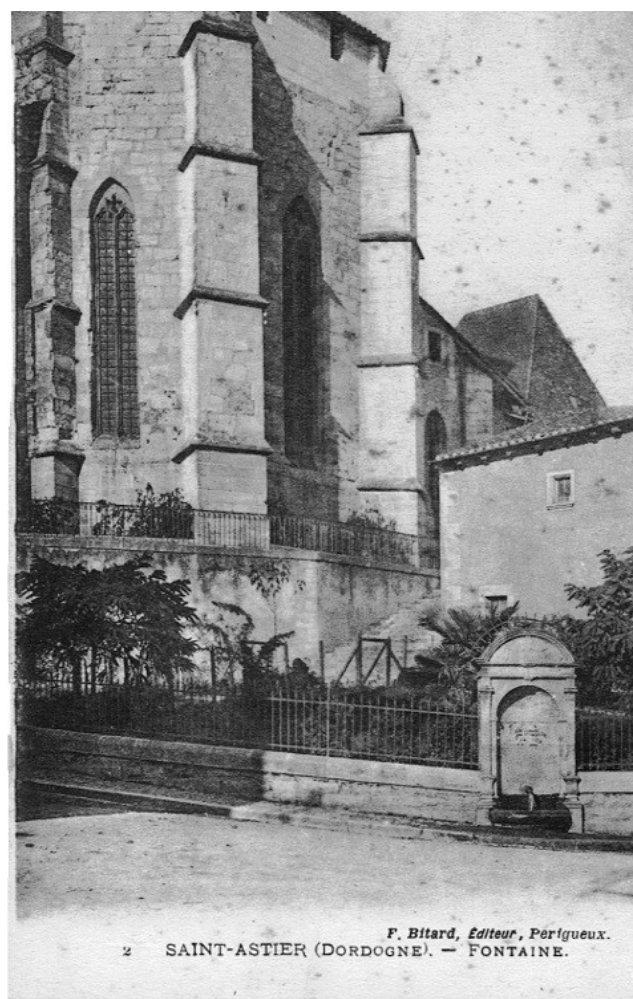
# PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE



ST ASTIER, La Fontaine (première position, en 1914) S.A.



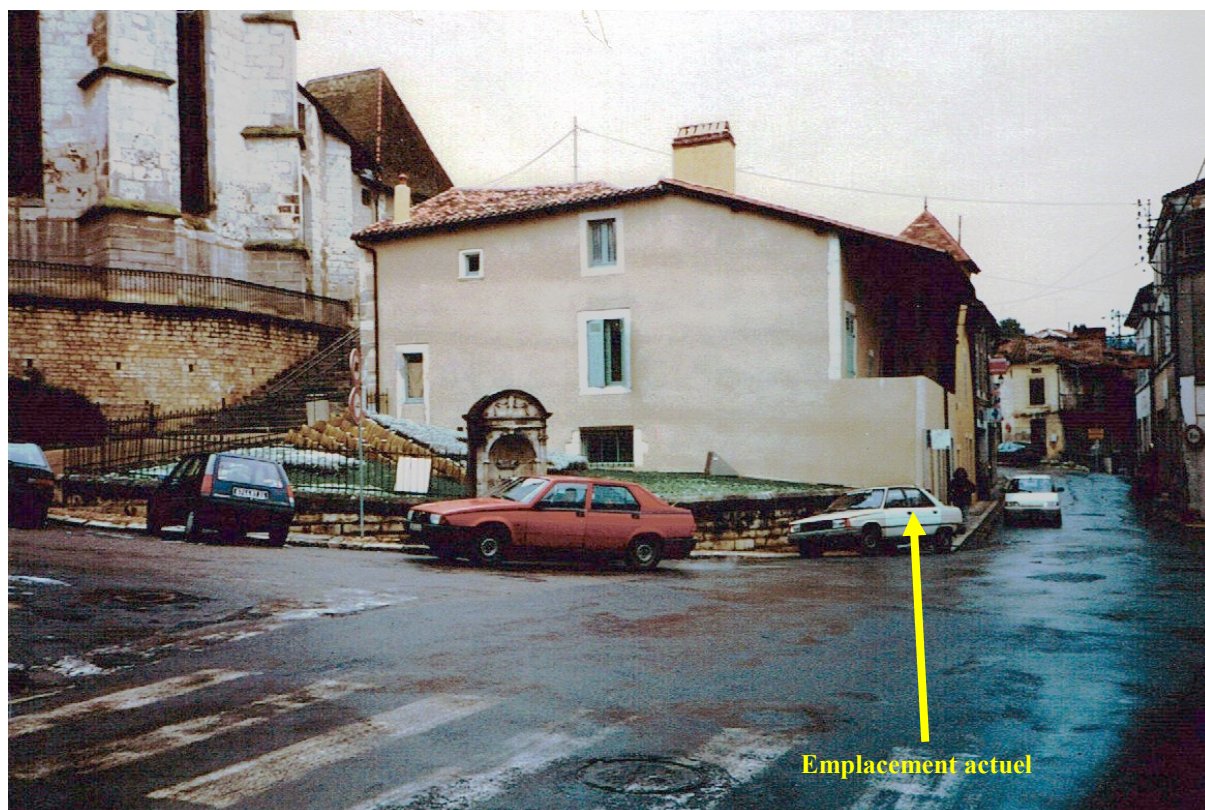
La Fontaine dans sa première position en 1903. (S.A.)





Deuxième position de la Fontaine au XXème siècle (S.A.)

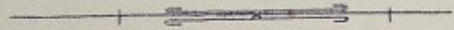



Photos prises avant les travaux de 2000 (photos société Espaces)

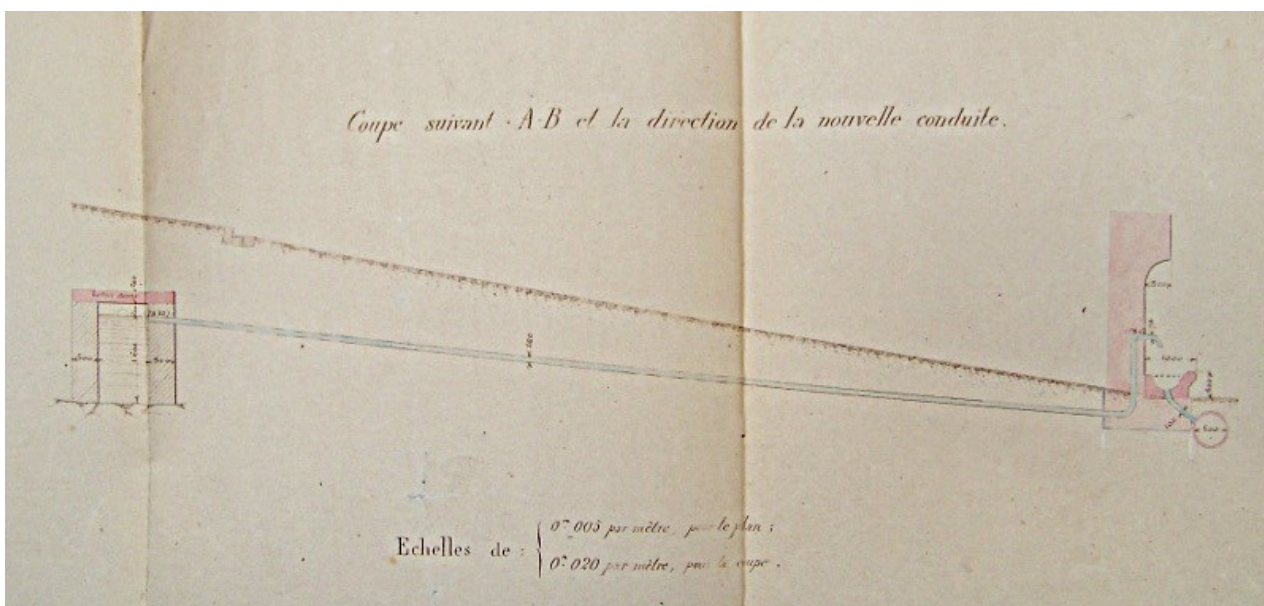





 Projet d'amélioration au point de vue  
 potable de la source dite de l'Eglise.
 




 Dessins.



Département de la Vendée  
 Arrondissement de Bourgneuf  
 Commune de St-Gilles  
**Projet d'amélioration au point de vue potable de la source dite de l'Eglise.**  
**Bordereau des prix.**

N <sup>o</sup> des prix	Désignation de la nature d'ouvrages et prix d'application.	Prix estimatif en francs
1	Le mètre cube de déblais de toute nature pour le déchargement provisoire de la source, la pose de la conduite en fonte et des tuyaux en béton de ciment le remplissage des tranchées. La remise des lieux en état, le transport des excédents à une distance moyenne de 250 mètres sera payé toutes sujétions et bénéfices compris: un franc soixante-quinze centimes.	1.75
2	Le mètre cube de maçonnerie en pierre dure de Bourgneuf ou mortier de chaux hydraulique et sable de l'île, arêtes saillies, copies de la pierre bouchardée, piquée ou lappin, le cas échéant, conformément aux profils qui seront remis en cours d'exécution des travaux, taille posée, carrellement, toutes fournitures et main d'œuvre comprise, sera payé: Cent francs.	100.00
3	Se mètre superficiel de dalle en béton armé de 0.15 d'épaisseur le mélange du béton étant de 100 <sup>kg</sup> de ciment, 0 <sup>m</sup> 800 de gravier fin et 0 <sup>m</sup> 400 de sable de rivière y compris arêtes, enduits, toutes fournitures généralement quelconques, main d'œuvre, faux frais et bénéfices, sera payé: quinze francs.	15.00
4	Le mètre superficiel de rejointement et enduit de la maçonnerie, tant extérieurement qu'intérieurement en mortier de ciment et sable de rivière mélangés de moitié, y compris rebouchement des joints, toutes sujétions, fournitures, main d'œuvre, faux frais et bénéfices sera payé: trois francs soixante-quinze centimes.	3.75
5	Le mètre linéaire de tuyaux cylindriques en béton de ciment de 0.50 de diamètre intérieur, en place, joints au ciment, non compris les feuilles complètes séparément, faux frais et bénéfices et toutes sujétions, sera payé: neuf francs.	9.00
6	Le mètre courant de conduite en fonte de dix centimètres de diamètre intérieur, en place, arêtes tubulaires, joints de toute nature, non compris les feuilles complètes séparément, faux frais et bénéfices, sera payé: Sept francs.	7.00
7	Le mètre courant de conduite en cuivre de huit centimètres intérieur, en place, arêtes joints, faux frais et bénéfices, sera payé: huit francs.	8.00

Dressé par l'Architecte soussigné, Agé, Titulaire de l'arrondissement honoraire.  
 Bourgneuf, le 18 Août 1909.  
 Signé: E. Girard.

Vu et approuvé.  
 Bourgneuf, le 20 Août 1909.  
 Le Maire Général.  
 Signé: H. Laval.

Vu et approuvé.  
 Bourgneuf, le 20 Août 1909.  
 Le Maire Général.  
 Signé: H. Laval.

Département de la Vendée  
 Arrondissement de Bourgneuf  
 Commune de St-Gilles  
**Projet d'amélioration au point de vue potable de la source dite de l'Eglise.**  
**Devis Estimatif des travaux à exécuter.**

Désignation des ouvrages.	Dimensions				Secours	Montants	
	Longueur	Largeur	Hauteur	nombre de feuilles		partiels	totaux
<b>1: Terrassements.</b>							
Déchargement de la source	12	1.00	0.30	1	35.00		35.00
Tuyaux pour la canalisation en fonte	1	10	1.00	1	16.00		16.00
— pour la pose de tuyaux en béton de ciment	1	35	1.00	1	20.00		20.00
					75.00	1.75	131.35
<b>2: Maçonneries.</b>							
<b>Pierre de taille dure.</b>							
Banquette de la niche	1	3.17	3.30	0.50	1.32		
Masque	1	1.00	1.00	0.50	0.50		
					1.82	2	193.30
<b>Dalle en ciment armé</b>							
Rejointement et enduit au mortier de ciment	1	2.14	2.5		3.14	3	47.10
					1.93	2	193.30
					3.14	3	47.10
<b>3: Canalisation.</b>							
Conduite en fonte de 100 <sup>mm</sup>	1	31			31	1	167.00
Tuyaux en cuivre de 80 <sup>mm</sup>	1	1			1	1	16.00
					32	2	183.00
					15.00	3	284.00
					26	5	350.77
<b>Total des dépenses à l'entrepreneur</b> 385.00 <b>Honoraires de l'architecte et frais divers</b> 100.00 <b>Cas imprévus et ajournements</b> 75.00 <b>Total général</b> 560.00							

Le présent Devis s'élève à la somme de Mille francs.  
 Dressé par l'Architecte soussigné, Agé, Titulaire de l'arrondissement honoraire.  
 Bourgneuf, le 20 Août 1909.  
 Signé: E. Girard.

Vu et approuvé.  
 Bourgneuf, le 20 Août 1909.  
 Le Maire Général.  
 Signé: H. Laval.

Vu et approuvé.  
 Bourgneuf, le 20 Août 1909.  
 Le Maire Général.  
 Signé: H. Laval.



Ville de S<sup>t</sup> Astier

Département de la Dordogne  
Arrondissement de Périgueux.

Projet d'amélioration au point de vue potable de la source dite de l'Église.

Mémoire descriptif et justificatif

La ville de S<sup>t</sup> Astier est actuellement alimentée en eau potable par plusieurs sources, mais la plus importante, celle qui s'approvisionne la majorité des habitants, est sans conteste la source dite de l'Église. Son point d'émergence est situé au pied du mur qui soutient le chemin qui contourne l'église, du côté de la rue de la Fontaine.

Après le rapport de M. Glangeaud, professeur de géologie à la faculté de Clermont-Ferrand, les travaux qu'il conviendrait d'exécuter tout d'abord à cette source, en vue surtout de la dégager des foyers infectieux qui l'environnent, seraient les suivants: 1<sup>o</sup> suppression de tout contact de celle-ci avec les eaux d'égout; 2<sup>o</sup> rendre étanche la maçonnerie qui entoure la source; 3<sup>o</sup> enfin supprimer la grange Charenton et les fosses d'aisance qui sont dans cette grange.

C'est en nous inspirant des indications qui précèdent que nous avons préparé le projet ci-joint.

Spécialement à la description de ce projet, disons tout de suite que l'analyse chimique et bactériologique faite par les soins de M. Geyroureau, chimiste micrographe à Bordeaux, établit que l'eau de la source dite de l'Église présente, au point de vue chimique, la constitution d'une bonne eau potable.

Cette constatation faite, il résulte d'un examen minutieux auquel nous nous sommes livrés sur place que les eaux de la source à améliorer émergent d'un puits, suivent une rigole établie dans un talus couvert en passant, sous le canal en maçonnerie d'une bouche d'égout et sont ensuite reçues dans une canalisation en tuyaux

cylindriques de 0<sup>m</sup> 40 de diamètre intérieur en béton de ciment. Ainsi que l'indiquent les dessins la nouvelle conduite partira directement du puits, en amont de la bouche d'égout précitée, et sans aucun contact possible avec celle-ci. Ses tuyaux de cette conduite seront en fonte de 0<sup>m</sup> 40 de diamètre intérieur. Ils seront à emboîtement et joints en caoutchouc système Savil (Série Lourde).

La fontaine actuelle, où les eaux sont puisées, est adossée au mur de la grange Charenton. La nouvelle fontaine - Cette grange étant appelée à disparaître ainsi que nous l'expliquons plus loin - sera établie dans le mur d'une terrasse projetée sur l'emplacement de ladite grange. Elle comprendra une niche de 0<sup>m</sup> 50 de profondeur dans la maçonnerie et une vasque circulaire de 1 m. de D., y compris l'épaisseur de la pierre. L'écoulement des eaux de cette fontaine à écoulement libre comme présentement suivra son cours actuel ou en cas de sécheresse sera reçu dans un égout circulaire en béton de ciment de 0 m. 50 de diamètre faisant suite à l'égout déjà existant prolongé jusqu'au collecteur établi sous le Chemin de grande Com<sup>m</sup> n<sup>o</sup> 43.

Dans l'état de choses actuel, les eaux de l'égout en question s'écoulent à la surface du sol entre les points C et D du plan, ce qui est contraire à toutes les règles d'une bonne hygiène.

En outre des travaux ci-dessus, la maçonnerie du puits auquel émerge la source sera soigneusement enduite en mortier de ciment aussi bien extérieurement qu'intérieurement, afin d'éviter les filtrations des apports extérieurs.

Mais malgré toutes ces dispositions, l'amélioration projetée ne deviendra réellement efficace que lorsque la grange Charenton et les fosses d'aisance qu'elle renferme auront disparu.

La suppression d'un tel foyer d'infection a depuis longtemps déjà préoccupé l'Administration municipale, et c'est dans ce but que fut décidé l'acquisition de la grange Charenton.

Ainsi que l'établit l'extrait du procès-verbal des opérations du jury, joint au dossier, le prix de cet immeuble fut, le 10 Mai 1905 fixé à 6.000 francs.

Les ressources de la ville de S<sup>t</sup> Astier n'ayant pas permis jusqu'ici de payer cette somme, les choses sont restées en l'état.

A la dépense des travaux proprement dits et des autres accessoires, il convient, dans ces conditions, d'ajouter le prix d'acquisition de la grange Charenton.

Les dépenses à faire pour réaliser l'amélioration projetée sont donc les suivantes:

Travaux proprement dits	825.02
Honoraires et frais de voyage de l'Architecte	100. "
Cas imprévus et jouissements	74.98
Honoraires dus à M <sup>e</sup> le professeur Glangeaud pour étude hydrogéologique	160. "
— d <sup>e</sup> — à M <sup>e</sup> Geyroureau, chimiste pour analyse chimique	40. "
Acquisition de la grange Charenton	6000. "
<b>Total</b>	<b>7200.00</b>

Nous avons l'honneur de soumettre le projet ci-annexé à l'acceptation du Conseil municipal de S<sup>t</sup> Astier d'abord et ensuite à l'approbation de l'autorité supérieure.

Dressé par l'Architecte, soussigné, Agent-Voyer d'arrondissement honoraire.

Périgueux, le 18 Août 1909.

Signé: Stipal.

Vu et approuvé.

Périgueux, le 20 Août 1910.

Le Secrétaire Général,

Signé: Manzel.

Pour copie conforme.  
Le Maire  
J. R. Pareux

